



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 30 décembre 2022

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20221209-D20220017910-DE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022.00179/2022 du 09/12/2022

Nombre
de Conseillers en exercice : 49
de Présents : 31
de Votants : 42
Dont vote par procuration : 11
Abstention : 2
Contre : 0

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 02 décembre 2022, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaidine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyfou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Approbation de la DM2
2022 et actualisation du
PPI**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 30/12/2022 que la convocation avait été faite le 02/12/2022.

Le Maire.

Absents : (6)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

Mme Mariam SAID (Conseillère municipale)

Procuration : (11)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Mounib SOILHI MOHAMED, M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Anrif MOURDI, Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA, Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH, M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Toiyfou RIDJALI, Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Badrou RADJAB

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de



Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2022.00025/2022 du 04 février 2022 relatif au vote du budget primitif Ville et SRU 2022 ;

Vu la délibération n°2022.0062 du 02 avril 2022 relatif au contrat de ville 2022 CDE et la convention signée par le Maire pour le versement des 80% de ladite subvention ;

Vu la délibération n°2022.00135/2022 du 23 septembre 2022 portant sur la décision modificative n°1/2022 : Ville et SRU ;

Considérant que le chapitre 65 doit être crédité pour liquider les subventions d'associations au titre de l'année 2022 ;

Considérant que le chapitre 012 dispose de crédits disponibles pour approvisionner le chapitre 65 ;

Considérant qu'il est proposé :

- De modifier le budget comme suit :

Chap.	Libellé	DM 2/2022
64131	Rémunérations non titulaires	- 406 260€
6574	Subvention de fonctionnement	+ 226 260€
657361	Participation caisse des Ecoles (CDE)	+ 180 000€
	Total dépenses fonctionnement	0,00€

- D'actualiser le montant des Autorisations de Programme (AP) du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) suite aux marchés votés sur l'exercice 2022:

CODE AP	INTITULE PROGRAMME	voté CM	Actualisation	TOTAL
0101	Modernisation de l'administration	3 914 350,45 €	17 577 627,61€	20 033 178,06 €
0205	Cimetières	1 224 110,00 €	87 000,00 €	1 311 110,00 €
0302	Sport et jeunesse	50 735 000,00 €	4 700 000,00€	55 435 000,00 €
0401	Foncier	16 400 000,00€	8 000 000,00€	24 400 000.00€
0402	Urbanisme	2 316 472,76€	433 961,14€	2 750 433.90€
0405	Aménagement	40 537 055,80€	8 972 256,97€	49 509 312.77€
0406	RHI	10 345 294,72€	4 000 000€	14 345 294,72€
	TOTAL	130 264 098.73€	48 919 030,72	179 183 129,45

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De valider la décision modificative n°02/2022.

Article 2 : De prendre actes des actualisations du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2022.

Article 3 : D'autoriser le Maire, ou en son absences, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 26/12/2022

Le Maire



Abstention (2) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE , M. Elyassir MANROUFOU

Contre (0) :